



Aix-en-Provence, le 23 mars 2010.

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS DU CRNA Sud-Est.

Le gouvernement et l'administration ont décidé d'imposer la mise en place de **mesures répressives et vexatoires** :

- contrôle de la présence des personnels opérationnels sur leur lieu de travail à l'aide des badges d'accès,
- mise en place d'un système de vérification du nombre d'heures de contrôle réalisées annuellement par chaque contrôleur,
- remise en cause du service minimum, par l'augmentation considérable du nombre d'astreintes en cas de mouvement social dans les CRNA.

L'actuel Directeur de Cabinet au Ministère des Transports, Marc Hamy, devrait pouvoir témoigner que cette manoeuvre est abusive. En effet lorsqu'il était chef du centre de contrôle d'Aix-en-Provence, c'est lui qui, par l'intermédiaire du CTP local et en accord avec le décret n°85-1332, avait défini les modalités actuelles d'application du service minimum au CRNA Sud-Est. Or ce même décret est toujours en vigueur.

De plus, au CRNA Sud-Est, l'administration passe en force en mettant en place une astreinte supplémentaire pour la maintenance opérationnelle de l'antenne principale radio Sainte-Baume.

Ces mesures montrent **le peu de confiance et de respect** de l'administration à l'égard des personnels opérationnels.

Elles représentent un déni du **professionnalisme et de l'intégrité** des agents de la DGAC.

Plus généralement, la méthode employée traduit **une rupture unilatérale du dialogue social de la part de l'administration** et constitue donc une grave régression au sein de la DGAC.

En conséquence, les sections syndicales locales ont décidé de ne plus participer aux instances de dialogue social tant que l'administration n'adoptera pas une attitude respectueuse des personnels.

Les organisations syndicales alertent l'administration sur les conséquences que ne manquera pas d'avoir cette dégradation du climat social sur *"le service [rendu] assez performant quand on le considère dans sa globalité"*. Cette performance a été mise en avant en ces termes par le Directeur Général de l'Aviation Civile, Patrick Gandil, lors de son audition par les parlementaires en octobre 2009.